ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 101843

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des chirurgiens, anesthésistes, gynécologues et obstétriciens du secteur libéral quant à l'avenir de leur profession. Considérant que 50 % des effectifs seront en retraite dans huit ans, les professionnels de santé estiment que la survie des établissements de soins privé est en jeu avec toutes les conséquences sur l'emploi et la qualité des soins, qui en découlent, et ce d'autant que 70 % des interventions chirurgicales et plus de 45 % des accouchements réalisés en France, ont lieu dans un établissement de soins privé. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour défendre la pratique d'une chirurgie et d'une obstétrique libérale de qualité dans notre pays.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101843
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8267